



Indemnisation accident de route

Par **shanre**, le **19/07/2010** à **00:52**

Maitre,

J'ai été victime d'un accident de taxi etant que passager avec mon enfant.

Le chauffeur de taxi a roulé comme un fou et a provoqué cet accident. Est-ce que le port de la ceinture ou non va avoir une influence sur l'indemnisation? Est-ce que le chauffeur a l'obligation de rappeler le port de la ceinture? Si il n'y a pas de siege auto pour enfant,est-ce que l'enfant peut etre transporté?

Merci beaucoup

Par **plebriquir**, le **28/08/2010** à **17:27**

Bonjour,

Cela fait beaucoup de questions, auxquelles il est impossible de répondre sans connaître précisément les faits.

Je ne peux que vous conseiller de prendre contact avec un avocat. Vous pouvez peut-être bénéficier de l'aide juridictionnelle, ou de consultations gratuites, qui sont parfois organisées par le Barreau de votre ville.

Par **Domil**, le **28/08/2010** à **22:47**

Pensez aussi à votre assurance, regardez si vous avez une garantie "défense-recours".

Normalement, avec la loi Badinter, vous devriez être contacté par l'assurance du responsable de l'accident.